

JUDO GRAND DOLE

47 avenue Victor HUGO 39500 TAVAUX

Site : <https://judoclubtavellois.ffjudo.com>Mail : judoclub.tavellois@gmail.com
facebook.com/jctavaux / instagram.com/jctavaux
Label Argent et Para-Judo de la FFJDA /
Affiliation FFJDA CL390190
Président : Fabien SION**Secrétaire** : Audrey SCHINDLER**Trésorier** : Damien BENCETTI**Professeurs Diplômés d'Etat** : Ludovic Michelet (6^{ème} dan), 06.69.27.45.23**Professeur BP** : Remi MEUGIN (2^{ème} dan)**Secrétaire adjoint** : Christelle REBELLO**Trésorier adjoint** : Charlène JEANNET**Professeur CAF** : Thierry GRANTE (2^{ème} dan)

SAISON 2026/2027

Informations et inscriptions aux horaires des cours (voir ci-dessous)
 et à la permanence du samedi 29 Aout de 10h à 12h au gymnase Quentin Fillon Maillet à Dole.

Pièces à produire : le dossier comprend : 1 certificat médical obligatoire « lire infos au verso », le paiement (licence + cotisation), la signature obligatoire du bordereau de Licence et de la fiche de renseignements attestant la prise de connaissance du règlement intérieur (signature d'un parent pour les mineurs) et une adresse mail.

Apportez votre passeport afin de le mettre en règle. Dès la 1^{ère} année de judo, pour les judokas nés en 2018 et avant, **le passeport est obligatoire pour les compétitions**. Il est valable 8 ans, son prix est de 8€ et prévoir une photo d'identité.

ATTENTION : pour des raisons d'assurance, LE JUDOKA ne pourra MONTER SUR LE TATAMI qu'une fois sa LICENCE REGLEE et son dossier complet.

Reprise des cours le **vendredi 04 septembre 2026** aux horaires suivants et nouveaux lieux :

		LUNDI	MARDI	MERCREDI			JEUDI	VENDREDI
ANNEE DE NAISSANCE	CATEGORIE	Dole	Petit Noir	Foucherans	Pierre de Bresse	Dole	Foucherans	Dole
2024	BABY MOTRICITE avec accompagnant			Judo 11h15 à 11h45				
2023								
2023	EVEIL JUDO				Judo 16h15 à 17h15	Judo 16h45 à 17h30		
2022								
2021			Judo 17h à 18h					
2020	MINI POUSSINS 1							
2019	MINI POUSSINS 2				Judo 17h30 à 18h45	Judo 17h30 à 18h30		
2018	POUSSINS 1							Judo 18h à 19h
2017	POUSSINS 2							
2016	BENJAMINS 1		Judo 18h à 19h			Judo 18h30 à 19h30		
2015	BENJAMINS 2							
2014	MINIMES 1							
2013	MINIMES 2							
2012	CADETS				Taïso 19h à 20h	Judo loisirs, Ju Jitsu, Ju Jitsu combat, 19h30 à 20h45		Circuit training 19h à 20h
2011								
2010								
2009	JUNIORS	Judo 19h à 20h15					Taïso 17h30 à 18h30	
2008								
2007					Judo 19h à 21h			Judo 19h à 21h
2006 et plus	SENIORS / VETERANS							

LIEUX DES DIFFERENTS COURS

Dole : Gymnase Quentin Fillon Maillet,
119 rue Alsace Lorraine

Foucherans : Salle Belin,
27 rue des Anciennes Forges

Petit Noir : Salle des fêtes,
rue Lavigne

Pierre de Bresse : Maison Andrée Berry,
2 rue des Potiers

A NOTER

- Paiement par Carte Bleu, par Chèques (possibilité en 3 fois sur Septembre / octobre / novembre), ou par espèces en une fois.
- Les Chèques Vacances et les coupons sports ANCV sont acceptés.
- Si vous bénéficiez du BON CAF, apportez-le afin que nous puissions le remplir.

TARIFS DES DIFFERENTS COURS

BABY MOTRICITE (2024/2023) // EVEIL JUDO (2023/2022/2021)	150 €	Tarif unique
MINI POUSSINS (2020/2019) // POUSSINS (2018/2017) // BENJAMINS (2016/2015)	170€	Moins 10 Euros à partir du 2 ^{ème} Judoka de la même famille
MINIMES, CADETS, JUNIORS, SENIORS, VETERANS (2014 ET AVANT)	195€	Moins 10 Euros à partir du 2 ^{ème} Judoka de la même famille
<i>PETIT NOIR et PIERRE DE BRESSE</i>	175€	
CIRCUIT TRAINING <u>UNIQUEMENT</u> (2014 ET AVANT) (cours seul, car déjà inclus en tant qu'entraînement pour les judokas)	150 €	Tarif unique
TAISO		
FOUCHERANS	105 €	Tarif unique
PIERRE DE BRESSE	145 €	
CLUB EXTERIEUR (1 cours par semaine) ou SANS COURS avec licence du club	130€	Tarif unique

**AIDE DE L'ETAT DE 70€ (opération Pass'Sport) =
à fournir à l'inscription pour déduction et avant les vacances d'octobre**

Cette aide est modifiée cette année par l'état et concerne dorénavant :

- Les jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS),
- Les jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans (6 à 19 ans AEEH, 16 à 30 ans AAH)
- Les étudiants boursiers ou bénéficiaire d'une aide annuelle du CROUS de moins de 28 ans, et les étudiants percevant une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2026.2027

**Durant les Vacances, des stages seront proposés pour les enfants. Les dates sur toute l'année seront données à l'avance afin de vous permettre de vous organiser pour inscrire vos enfants.
(pas de cours pendant les vacances scolaires sauf exceptions).**

INFORMATIONS IMPORTANTES

 VENTE	KIMONO neuf ou d'occasion.
 REGLEMENT INTERIEUR	Un règlement intérieur est en vigueur, vous pouvez le consulter au club (pour les anciens licenciés).
 CERTIFICAT MEDICAL	Pour les mineurs : Simplification de l'accès des mineurs à un club en remplaçant l'obligation de présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive par une attestation lors de la délivrance d'une licence. En pratique : Une attestation remplace le certificat médical. Cette attestation doit être signée des personnes exerçant l'autorité parentale précisant que chacune des rubriques du questionnaire de santé a donné lieu à une réponse négative. Sauf dans le cas où les réponses ne sont pas toutes négatives, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois devra être produit. Pour les majeurs : Certificat médical obligatoire pour l'obtention d'une 1ère licence (nouveau licencié). Dans le cadre d'un renouvellement de licence, le certificat reste valable 3 ans, sauf lorsque la personne majeure n'est pas en mesure d'attester avoir répondu « non » à toutes les rubriques du questionnaire QS Sport, elle est tenue de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique, le cas échéant en compétition, du sport ou de la discipline concernée datant de moins de 6 mois.
Le certificat médical porté sur le passeport sportif du pratiquant, doit indiquer : la date d'établissement du certificat, le cachet et la signature du médecin. Le certificat médical du médecin sur feuille libre, doit mentionner la formule : « Absence de contre indication apparente à la pratique du judo en compétition ».	
 HYGIENE	Les judokas doivent se munir de zooris ou de claquettes pour se déplacer du vestiaire au tatami et en cas de saignement merci de bien vouloir faire le nécessaire pour nettoyer les taches (tatamis ou toilettes). Pour les plus petits, merci aux parents d'emmener leurs enfants aux toilettes avant chaque cours.
 DEROULEMENT DES COURS	Il n'est pas souhaitable que les parents restent dans le dojo pendant les cours ; en effet les enfants sont distraits et ne peuvent pas être attentifs à l'enseignement qui leur est dispensé.
 CEINTURE	Ne jamais la laver en machine, coudre ses bouts afin qu'elle ne s'effiloche pas. Ne pas couper (si elle vous paraît trop longue voir avec le professeur)
 COUPON REPONSE	Il est demandé aux parents de rendre impérativement les coupons réponses des rencontres amicales ou officielles dans les délais indiqués et ce même si l'enfant ne participe pas. Le respect de cette simple formalité (qui prend peu de temps) permet de communiquer à l'avance comme il se doit le nom des participants au club organisateur et ainsi réduire considérablement le temps d'attente au début des compétitions.
 INFORMATIONS	Vous recevrez régulièrement les informations concernant la vie du club par mail, par les groupes WhatsApp, et sur Facebook.